

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 64 (1926)
Heft: 32

Artikel: Ironie
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-220448>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

du sieur un tel ».³ C'est bien insignifiant sans doute; cela ne change évidemment rien aux personnes ni aux choses; mais c'est contraire à l'égalité; il n'y a pas maintenant différentes classes d'hommes, comme cela avait lieu dans le siècle passé. Dans ce temps-là, il y avait des seigneurs souverains, des nobles, des bourgeois, des paysans plus ou moins serfs; il fallait bien que chacune de ces classes d'hommes eût son nom; c'est pourquoi on écrivait devant les noms de famille les différents titres en épithètes de **Monseigneur, Magnifique, Excellence, Noble, Monsieur**, etc., et **sieur** pour les paysans et autres membres de la classe inférieure. La plupart de ces titres ont disparu, ils ont été bannis de notre langage républicain. Le mot de **Monsieur** est resté, non point comme signe de distinction, mais comme un terme de politesse qu'on adresse à tout le monde. Pourquoi conserverait-on le mot de **sieur** qui rappelle nos temps d'esclavage? Au reste, dans la loi sur le notariat, vous avez sagement exclu cette expression des actes notariés, et votre intention n'est sans doute pas de la conserver ailleurs. Nous pourrions rappeler en passant qu'on ferait bien aussi de s'abstenir de cette distinction choquante de **Monsieur** et de **Sieur** dans la **Feuille des avis officiels**. S'il fallait absolument quelque chose devant chaque nom, on pourrait employer le titre de **citoyen**,⁴ qui chez nous convient parfaitement à tout le monde; mais si l'on n'y tient pas, on peut tout simplement appeler les gens par leur nom.

Nous vous prions donc d'examiner s'il ne serait pas convenable de ne plus employer à l'avenir le mot **sieur** dans le procès-verbal de vos séances.

La commission estime qu'il est peu important pour la République que tel ou tel soit qualifié de **Sieur** ou de **Monsieur**. Quelques personnes d'une susceptibilité exagérée peuvent seules se formaliser de cette légère différence au devant de leur nom, différence que le dictionnaire admet à peine et que la politesse fait disparaître tous les jours de nos usages.

Quant au titre de **citoyen**, que les pétitionnaires veulent appliquer à tout le monde, la commission ne partage point leur manière de voir; le mot de **citoyen** indique un titre que chacun n'a pas le droit de porter et même dans une République, tel ou tel membre de cette République peut, par des circonstances infamantes, perdre son titre et son droit de citoyen. L'emploi de ce titre obligerait le secrétaire, chaque fois qu'il aurait à transcrire au procès-verbal les noms des personnes qui se seraient adressées au Grand Conseil, de s'assurer par une espèce d'enquête si, effectivement, elles ont droit au titre de citoyen, ce qui entraînerait à des longueurs ou à des erreurs.

La commission, d'accord sur ces points généraux, s'est cependant divisée en minorité et majorité sur les conclusions. Une minorité d'un membre propose au Grand Conseil de renvoyer la pétition au Conseil d'Etat, afin de faire décider qu'au procès-verbal des séances du Grand Conseil, toutes les personnes seront désignées de la même manière. La majorité estimant que le Grand Conseil ne peut convenablement statuer par un décret sur des formes d'étiquette aussi insignifiantes pour la République, propose l'ordre du jour pur et simple.

M. Henchoz fait remarquer que la question n'a rien d'urgent et qu'il n'y a aucun inconvénient à renvoyer la discussion.

M. Drucy, président du Conseil d'Etat, n'est pas d'avis qu'on repousse par l'ordre du jour cette pétition qui est parfaitement convenable en la forme. Il propose de renvoyer la pétition au bureau du Grand Conseil pour qu'il y ait égard. — Appuyé.

M. Golay, en adoptant cette proposition, la sous-amenderait et ajouterait « afin de supprimer l'épithète ». — Appuyé.

M. Emery ne comprend pas que le Grand Conseil, première autorité du pays, soit exposé à perdre du temps pour une question aussi oiseuse que puérile. Il demande la non prise en considération. — Appuyé.

La discussion est fermée.

¹ La consultation de ce Recueil est grandement facilitée par les tables, fort bien faites, dues au patient labeur de M. le chancelier Gustave Addor.

² Il y a quelque années, l'Administration des Postes, déferant à une demande des intéressés, décida qu'un chef qui interpelle un employé subalterne (facteur, etc.) doit employer le terme de **Monsieur**.

³ **Littre** (édition de 1874), fournit à propos de ces deux mots, entr'autres les renseignements ci-après : **Monsieur**. — Titre qui avant la Révolution ne se donnait qu'à certaines classes de la société. Se donne aujourd'hui à un homme à qui l'on parle ou de qui l'on parle. — **Sieur**. — Titre donné dans une lettre par un supérieur parlant à un inférieur. — Par une sorte de mépris : un sieur Paul.

⁴ Cette dénomination, introduite par la Révolution française et employée chez nous dès 1798, fut supprimée officiellement après la chute de Napoléon, en 1815.

NUIT D'AOUT

(Croquis).

ALORS que là-bas, en ville ou au village, un peuple en liesse fête une date inscrite en lettres d'or au fronton d'une des plus vieilles démocraties du monde, qu'on chante en chœur les airs du pays ou qu'on danse autour du brasier traditionnel, la montagne, elle, a vu fuir une fois de plus dans le silence du soir les dernières teintes du crépuscule, sans que rien ne semble marquer autrement la fin de cette journée, s'ajoutant à tant d'autres, telle l'heure qui passe faisant place à la suivante. Comme hier, comme demain l'ombre monte des vallons, jetant un voile sur les choses et commandant le repos.

Cependant, en cette belle nuit d'août, à mesure que des milliers d'étoiles commencent à scintiller au firmament, la terre, les monts semblent s'animer; ici et là, de tous côtés, des collines onduleuses du Jura aux pâturages et aux crêtes déchiquetées de nos montagnes, des feux brillent soudain; un à un, voir même simultanément, ils se sont allumés d'un bout à l'autre de la Suisse, rappelant une date chère à tous les Confédérés, tout comme, il y a quelques instants, les clochers d'Helvétie vibraient à l'unisson, évoquant une fois encore ce passé tout imprégné du sacrifice et du sang des ancêtres. Là-bas, dans la foule, c'est une débauche de lumière, les cascades multicolores décrivent d'élégantes arabesques, les fusées crépitent, les bengales flamboient, mais c'est l'espace d'un instant car l'ombre reprend aussitôt ses droits, alors que les feux de l'Alpe brillent toujours, tels ceux des pâtres des Waldstaetten au soir du danger.

Sur la cime pas un bruit, à peine une légère brise caresse-t-elle le donjon, apportant le tintement des clochettes, la voix du troupeau. Douce heure de rêverie, où l'esprit vagabonde dans les méandres du souvenir, les visions de jeunesse où, sans qu'on le veuille, on revit un instant dans la classe de son village et la leçon d'histoire du maître.

Une lanterne illumine soudain le précipice, l'amarce d'un sentier rocailleux, et l'on s'arrache presque à regret de ce sommet, pour redescendre vers les humains où le devoir nous appelle, saluant en passant les vieux chalets d'Aï et ce petit lac où, pareilles à des vers luisants, les étoiles piquent des points d'or.

1^{er} août 1926.

(Courrier de Leysin).

Eug. P.

La Patrie suisse. — Ce sont les actualités de la dernière quinzaine qui ont la plus large part du dernier numéro de la « Patrie suisse » (No 857, 28 juillet) : il s'ouvre par un excellent portrait du nouveau ministre d'Italie à Berne, M. Pignatti Morano di Custoza. C'est ensuite l'inauguration de la ligne Furka-Oberalp; le VII^e tir cantonal à Neuchâtel; l'exposition internationale de navigation fluviale à Bâle; les phases de la frappe de l'insigne du 1^{er} août, dans les ateliers Huguenin frères, au Locle; le championnat cantonal de l'association genevoise de gymnastique, les régates internationales d'aviron à Bâle, etc. Le médaillon Eugène Ruffy, par Raphaël Lugeon et le médaillon de l'exposition internationale de navigation y font la part de l'art; de belles vues de la vallée de Leutschen, de Belalp et de l'Eggishorn, celle du « Visage aimé de la Patrie » : un total de trente remarquables illustrations. E. T.

UN PINCE SANS RIRE

LE père Lazare était connu dans toute la région de St-Saulge pour la finesse de ses réparties autant que pour sa bonhomie, son bon sens et la facilité avec laquelle il rivait leur clou aux étrangers qui, sur la foi d'une légende ridicule, admettaient avec trop de complaisance que ses compatriotes et lui-même formaient une catégorie de gens un peu trop naïfs et d'une simplicité qui appelait la mystification.

C'est de lui qu'un voyageur de commerce qui avait posé cette question: « Est-ce vrai que, dans votre pays, on sème des pistolets pour récolter des fusils? » s'était attiré cette réponse:

— Oui, mon brave, mais cela se faisait autrefois, avant la guerre; maintenant avec le désarmement, nous trouvons plus avantageux, pour récolter des ânes, de semer des voyageurs.

C'est à lui également qu'un de ses voisins avait adressé de bon matin cette question, après avoir durement cogné du bâton à sa porte:

— Lazare! Lazare! est-ce que tu dors?

Le madré paysan qui soupçonnait fort bien de quoi il allait être question, faisait la sourde oreille: mais l'autre, n'en voulant pas démordre, se couait la porte à la démolir, à en faire sauter les gonds.

— Lazare, nom d'une pipe, vas-tu répondre à la fin? Est-ce que tu dors?

— Et si je ne dormais pas, que faudrait-il que je fasse?

— Tu te lèverais pour me prêter cent sous afin que je puisse aller à la foire.

— Alors, mon pauvre vieux, tu tombes bien mal, justement je dors.

L'autre jour j'ai rencontré mon ami Lazare à la station du chemin de fer.

Je me hâtai de l'aborder et de lui demander s'il ne voyait aucune indiscrétion à ce que je me permisse de voyager avec lui.

— Le train est à tout le monde, me dit-il en me lançant un éclair malicieux de son petit œil brillant et vif; il y aura probablement dix places dans mon compartiment, je n'en ai payé qu'une, vous pourrez occuper les neuf autres si cela vous plaît.

Le père Lazare sait que je m'intéresse beaucoup à ses réflexions, que son esprit de pince-sans-rire me cause les joies les plus vives et il m'en fait généreusement la charité.

Je lui en ai une profonde gratitude; il est si bon de rire quelquefois, de ne pas avoir toujours l'âme renfrognée, le front ridé et les yeux mornes.

Et l'on ne rit plus guère, de nos jours, hélas!

Ce ne sont pas les papiers de plus en plus nombreux qui nous sont adressés par le receveur qui peuvent nous porter à l'hilarité.

Ce n'est pas non plus la lecture des journaux qui puisse conjurer le péril de l'universelle neurasthénie dont nous sommes menacés, chacun des articles d'un quotidien, en nous informant de ce qui se passe dans le pays, nous cause à peu près l'agrément d'une tuile qui nous tomberait de haut sur la tête.

Lazare étant resté un bon vivant, malgré tout, ce qui fait que ma sympathie pour lui se double de l'admiration que l'on voue à de véritables héros, il n'est pas étonné qu'on recherche sa société, qu'on se tourne vers lui comme les plantes déshéritées s'orientent vers le soleil bienfaisant.

Dans le compartiment où nous montions quelques instants après notre rencontre, trois femmes avaient déjà pris place.

Lazare s'installa commodément dans un coin, sortit une pipe redoutable qu'il se mit à bourrer consciencieusement. Puis, s'avisant qu'un homme du monde doit prendre des formes en société, il ôta sa casquette et s'adressant aux voyageurs:

— Est-ce que la fumée du tabac vous incommode, Mesdames?

Trois signes de tête affirmatifs lui répondirent.

Et lui, sans se laisser décontenancer, de respirer aussitôt:

— Alors, Mesdames, il faudrait voir changer de wagon parce que je vais fumer.

Ironie. — Mes malades jamais ne se plaignent de moi, disait un médecin.

— Ah! répartit le mauvais plaisant, je le crois, vous les envoyez se plaindre en l'autre monde!

CELLE QUI HÉSITE

A quoi faire? — A se couper les cheveux, bien sûr... Elle habite à ***, pas loin de Lausanne. Elle voit, le dimanche, passer tant de belles dames avec les cheveux immolés sur l'autel de la Mode, qu'elle voudrait, elle aussi, y sacrifier. Elle a consulté à ce sujet tous les journaux de mode, lu toutes les enquêtes. Elle a songé qu'elle pourrait abandonner son chapeau brun et coiffer un de ces mignons petits casques.

C'est dit, elle prend le train, elle gagne la capitale et, ce soir, sa nuque pourra frissonner librement à la brise vespérale!

D'instinct, à peine assise, elle regarde ses voisines. Ont-elles les cheveux coupés? Il y a là